

DEC192413DR10

Décision portant nomination de Mme Marie-Christine LOEGLER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191948INSB du 18 juillet 2019 nommant M. Alain BERETZ directeur d'unité par intérim de l'UMR7104 intitulée Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) ;

Considérant que Mme Marie-Christine LOEGLER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 19 au 21 mai 2015 et du 16 au 18 juin 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Christine LOEGLER, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7104 intitulée Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC), à compter du 19 juillet 2019.

Mme Marie-Christine LOEGLER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Christine LOEGLER est placée sous l'autorité du directeur d'unité par intérim.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Illkirch, le 19 juillet 2019

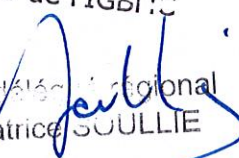
Le directeur d'unité par intérim
Alain BERETZ



Pr. Alain BERETZ

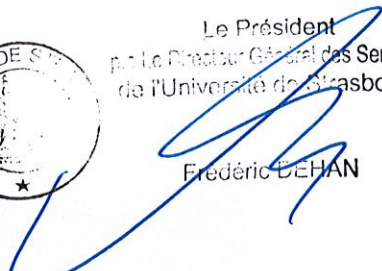
Directeur de l'IGBMC

Visa du délégué régional du CNRS



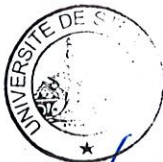
Le délégué régional
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président
par Le Directeur Général des Services
de l'Université de Strasbourg

Frédéric DEHAN



Visa du délégué régional de l'Inserm



Inserm Délégation Régionale Est
Pour les régions Bourgogne,
Franche-Comté et Grand Est
Éric SIMON
Délégué Régional

A large, handwritten signature in blue ink, written over the text of the official designation. The signature is a stylized, cursive representation of the name "Éric Simon".

